



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02665

Numéro SIREN : 432 681 427

Nom ou dénomination : SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/007526

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 7526  
LYON



4705987

**Dénomination :** SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT  
**Adresse :** 66 boulevard Niels Bohr Bâtiment CEI 69100  
Villeurbanne -FRANCE-

**n° de gestion :** 2000B02665  
**n° d'identification :** 432 681 427

**n° de dépôt :** A2016/007526  
**Date du dépôt :** 11/03/2016

**Pièce :** Procès-verbal du conseil de surveillance du  
06/11/2015



4705987

**SCIENTIFIC BRAIN TRAINING (S.B.T)**  
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
Au capital de 397 800 euros  
Siège social : 66 boulevard Niels Bohr - 69100 VILLEURBANNE  
432 681 427 RCS LYON

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2015**

**L'an deux mille quinze,  
Le six novembre,  
à quatorze heures trente,**

Les membres du Conseil de Surveillance de la société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING se sont réunis en Conseil 66 boulevard Niels Bohr (69100) VILLEURBANNE, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

**Sont présents :**

- Jean-Michel NOIR, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Georges ROUSSEAU
- la société Atar représentée par Monsieur COTE
- Monsieur Edouard BLANCHARD

**Sont absents et excusés :**

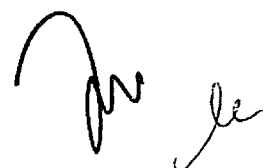
- Monsieur Jean-Pierre MICHAUX, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Guy MALHER ;
- Monsieur Régis PELEN ;

La moitié des sept membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre MICHAUX, Monsieur Jean-Michel NOIR, Vice-Président du Conseil de Surveillance, préside la réunion.

**Assistent également à la réunion :**

- Monsieur Michel NOIR, Président du Directoire ;
- Monsieur Franck TARPIN-BERNARD, Membre du Directoire ;
- Monsieur Olivier FRONTY, Membre du Directoire ;
- Monsieur Bernard CROISILE, Membre du Directoire ;





Le Conseil après en avoir délibéré, décide de coopter la société Victoire Holding en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Edouard BLANCHARD démissionnaire et pour la durée du mandat restant à courir. Cette cooptation sera soumise à ratification à la plus prochaine assemblée.

#### 4. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

La candidature de Monsieur Edouard Blanchard est présentée par le Président du Directoire afin que celui-ci rejoigne le Directoire. Cette proposition est fondée sur la responsabilité exercée par Monsieur Edouard Blanchard à la Présidence de notre filiale OSE Consulting et l'implication de celui-ci dans les efforts de synergie entre les filiales Conseil et RH du groupe.

Après discussion, le Conseil de surveillance décide de désigner Monsieur Edouard BLANCHARD, né le 15 août 1971 à Orléans, de nationalité française, demeurant 3 rue de Monbel – 75017 Paris, en qualité de nouveau membre du Directoire.

#### 5. POINT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE

Le Président de séance donne successivement la parole aux différents membres du Directoire afin de faire un point sur la situation de chacune des filiales de la société SBT.

##### Société ARNAVA SAS :

Monsieur Olivier Fronty prend la parole et expose que la Société se trouve en fin de restructuration. Les premiers effets de cette restructuration commencent à être perceptibles depuis fin octobre 2015. Le chiffre d'affaires est en croissance à 1.8M €, ce qui correspond à une évolution de l'ordre de 15% par rapport à l'exercice 2014, avec un résultat d'exploitation attendu à fin 2015 de 150.000 € pour un chiffre d'affaires estimé de 2,4 M € à la clôture.

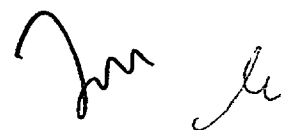
##### Société FPB2 (OSE CONSULTING)

Monsieur Edouard BLANCHARD prend la parole et expose que la société connaît une évolution de son business model avec la montée en puissance de l'activité formation reposant de façon principale sur un pool de consultants externes, activité qui affiche un niveau de rentabilité nettement plus faible que les prestations de conseil. On constate également le développement de l'activité, auprès des autres filiales du groupe.

Les prévisions pour la fin de l'exercice 2015 sont estimées à un chiffre d'affaires d'environ 4.2 M€, avec une rentabilité proche du budget.

##### Société SYMETRIX SAS

Monsieur Michel NOIR prend la parole et fait état d'un mauvais début d'année avec un nombre de commandes insuffisant dû à un retard de prise de commande de l'ordre de 20% par rapport à l'objectif fixé en début d'exercice. Cependant, le constat a été fait rapidement à la fin du premier semestre et une réorganisation a permis de redresser le niveau de chiffre d'affaires sur le second semestre. Les résultats sont cependant impactés par un effort fait début 2015 pour revaloriser les salaires. La stratégie de développement doit tendre vers une offre en conseil en accompagnement Digital-RH.



## Pole Smart-Health (HAPPYNEURON SAS)

### Orthomotus :

L'intégration du fonds de commerce MOTUS est réalisée depuis août 2015. Les premiers résultats sont très satisfaisants avec un chiffre d'affaires de 280 K€ réalisé sur les 3 premiers mois ( août à septembre).

Même si l'activité historique de HappyNeuron, à savoir les sites internet grand public, peine à se développer, la partie Professionnels Santé permet un développement significatif du chiffre d'affaires avec notamment la signature d'un contrat important avec un gros acteur du marché de la santé.

Monsieur Bernard Croisille prend la parole afin de présenter un projet thérapeutique articulé autour des activités Orthomotus et HappyNeuron. Il est question de se concentrer sur le développement français afin d'obtenir des résultats immédiats. Egalement, il est prévu d'accélérer le passage au modèle d'abonnement.

Des projets de développement sont en cours et orientés sur des pathologies spécifiques en construction de briques ou en cours de validation.

### 6. AUTORISATION DE NEGOCIER AVEC LES ACTIONNAIRES DE HAPPYNEURON INC. ;

Le Président de la filiale HappyNeuron indique qu'une fraction du capital de la société HAPPY NEURON Inc (filiale américaine de HappyNeuron SAS) est encore détenue par des actionnaires minoritaires. Il souhaite pouvoir entrer en discussion avec les deux actionnaires minoritaires pour leur proposer de racheter les actions Inc.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur TARPIN-BERNARD à entrer en discussion avec les actionnaires minoritaires.

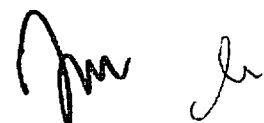
### 7. AUTORISATION DE NEGOCIER AVEC L'INCUBATEUR THE FAMILY

Monsieur TARPIN-BERNARD présente l'activité de la structure THE FAMILY qui accompagne un pool de startup et remet au conseil une note intitulée « Mémo Happyneuron booster ». Monsieur TARPIN-BERNARD indique que conformément aux orientations stratégiques validées en conseil stratégique, la business unit grand public ne fait pas aujourd'hui l'objet d'investissements significatifs, ce qui est regrettable au regard de la dynamique du marché mondial. The Family qui est experte dans l'accompagnement de l'hyper croissance des startup du digital a manifesté son intérêt pour intégrer HAPPYneuron dans son pool.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur TARPIN-BERNARD à entrer en discussion avec The Family pour une période d'essai d'une durée maximum de 6 mois.

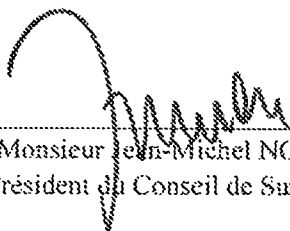
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur TARPIN-BERNARD à entrer en discussion avec The Family pour une période d'essai d'une durée maximum de 6 mois.

\* \* \*

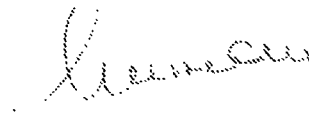


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Vice-Président et par un membre du Conseil.



-----  
Monsieur Jean-Michel NOIR  
Vice-Président du Conseil de Surveillance



-----  
Monsieur Georges ROUSSEAU  
Membre du Conseil